

LETTRE OUVERTE

Le Soin d'abord !

Paris, le 20 Janvier 2026

«Aide à Mourir» : Le Syndicat Liberté Santé alerte sur une rupture éthique majeure et appelle à un engagement pour le soin

*Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Députés, Sénateurs et Élus locaux,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils Nationaux des Ordres des professionnels de santé,
Mesdames et Messieurs les responsables institutionnels et décideurs de la santé,
Chers confrères et consoeurs professionnels de santé et assimilés,*

Le **Syndicat Liberté Santé (SLS)**, fidèle à ses engagements pour la défense de l'éthique, de la liberté professionnelle et du soin à visage humain, souhaite alerter solennellement les autorités sanitaires, les ordres professionnels et l'ensemble des décideurs politiques et de santé sur les **conséquences graves et irréversibles de la proposition de loi relative à l'aide à mourir**, adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 27 mai 2025.

Une rupture anthropologique et éthique sans précédent

Le texte adopté, en instaurant un "droit à l'aide à mourir" pour toute personne majeure souffrant d'une affection grave et incurable, en phase avancée ou terminale, et se déclarant en souffrance insupportable, opère un **basculement fondamental : la mort provoquée devient un acte médical reconnu**, inscrit dans la loi, et potentiellement accessible à un nombre considérable de patients.

Les critères d'éligibilité, flous et subjectifs ("souffrance insupportable", "affection grave et incurable"), ouvrent la voie à des interprétations extensives, fragilisant la frontière entre accompagnement, soulagement et acte létal. Cette loi, loin de se limiter à des situations exceptionnelles de fin de vie, risque d'installer une **banalisation de la mort provoquée et de transformer la mission du soignant**.

Le soin, ce n'est pas donner la mort

Nous, professionnels de santé, réaffirmons que notre vocation est d'**accompagner, de soulager, de soigner, jamais de provoquer la mort**. La confiance entre patient et soignant, déjà fragilisée par les crises récentes, ne saurait survivre à l'institutionnalisation d'un "droit à mourir" administré par la main du soignant.

LETTRE OUVERTE

Le Soin d'abord !

Liberté de conscience menacée, éthique professionnelle en danger

La création du **délit d'entrave à l'aide à mourir**, assorti de sanctions, ne menace pas seulement la **liberté de conscience** dans le refus d'exercer l'acte. Elle constraint aussi les médecins, dans certains cas, à s'impliquer activement en orientant les patients vers des confrères acceptant de pratiquer, ce qui constitue une forme de pression et compromet la réelle liberté d'objection. Cette injonction constitue une **perversion éthique qui fragilise profondément le respect de l'intégrité professionnelle**.

L'accès aux soins palliatifs : la grande absente du débat

Malgré l'adoption parallèle d'une loi sur les soins palliatifs, la France accuse un retard criant dans leur développement et leur accessibilité. Il est inacceptable que la solution à la souffrance soit avant toute chose aujourd'hui recherchée dans la mort provoquée, alors que tant de patients n'ont pas **accès à un accompagnement digne, humain et compétent**.

Le Syndicat SLS demande :

- Un **moratoire** sur la mise en œuvre de cette loi tant que l'accès aux soins palliatifs n'est pas garanti sur l'ensemble du territoire ;
- La garantie pleine et entière de la **liberté de conscience des soignants**, sans aucune menace de sanction ou de pression institutionnelle ;
- La **suppression immédiate du délit d'entrave à l'aide à mourir**, qui constitue une menace inadmissible à la liberté professionnelle et éthique des professionnels de santé.
- L'ouverture d'un **débat public** transparent, associant professionnels, patients, familles et société civile, sur les conséquences éthiques, sociales et humaines de cette réforme ;
- La reconnaissance, dans la loi et dans les faits, que **donner la mort ne peut être assimilé à un soin**.

Le **Syndicat Liberté Santé**, soutenu par de nombreux professionnels et citoyens, refuse que la médecine devienne l'instrument d'une société qui, faute de moyens et de volonté, préfère supprimer la souffrance en supprimant le patient plutôt qu'en améliorant le soin.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre haute considération et de notre engagement indéfectible pour un soin respectueux de la vie, de la dignité et de la liberté professionnelle.

Le Bureau du Syndicat SLS

Syndicat Liberté Santé

Vous soutenir, Vous défendre, Nous rassembler